Place publique

# l'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité et des Associations représentatives
www.mairie-ecuelles.fr

## Le mot du Maire :

*En ce début d'octobre, tout le monde a repris ses activités habituelles. La rentrée scolaire s'est bien passée et une classe s'est installée dans l'extension du groupe scolaire de Ravanne (le reste des locaux sera consacré au périscolaire et au prochain C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) des "petites" vacances.*

*Nous étions aussi dans une phase de sécurisation des abords de ce groupe scolaire, c'est maintenant chose faite avec l'aménagement complet du parking de cette école et les accès principaux par la cour de récréation, ce qui est en conformité avec le plan "Vigipirate".*

*Cet "Ecuellois" vous explique également à travers le communiqué de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing (C.C.M.S.L.) l'augmentation de la taxe des ordures ménagères.*

*Et, bien sûr, vous retrouverez aussi les "infos" pratiques auxquelles vous êtes maintenant habitués.*

*Bonne lecture à Tous !*

Jacques Maréchal

# Edito

Il n'y a pas de secret…

Alors que le B.S. (Budget Supplémentaire qui permet des réajustements d'affectation dans les finances communales) est en préparation et que l'on pense déjà au Budget 2003 et à ses difficiles choix, voilà qu'à grand renfort médiatique on nous annonce le Nirvana : "Demain, on rase gratis !" ; les impôts baissent, le soleil brille et tout va bien…

Mais qu'en est-il réellement ?

Regarder attentivement votre feuille d'impôts fonciers reçue dernièrement :

- La Commune a été obligée d'augmenter ses taux de 6% (voir "l'Ecuellois" SPECIAL BUDGET) pour compenser la moitié (seulement !) du désengagement de l'Etat sur les transports scolaires (financement de la carte Imagine'R),
- La Communauté de Communes (CCMSL) a aussi , pour équilibrer son budget suite à une baisse de ses revenus consécutive à une modification du mode de calcul opéré par l'Etat, dû se contraindre à augmenter ses taux,
- La taxe de traitement des ordures ménagères qui s'envole car dorénavant l'usager doit payer la totalité du coût réel de ce service,
- Le Conseil Général a, lui aussi, dû imposer une augmentation de plus de 10% pour financer l'A.P.A.(Aide aux Personnes Agées) auparavant financée directement par l'Etat.

Sans oublier les "petits cadeaux de l'été" : 2% par ci, 3 % par là, la prochaine taxe sur les produits pétroliers, etc.

Charitable, le timbre n'a pas été augmenté !

Il n'y a pas de secret : La "génération spontanée" d'argent, ça n'existe pas ! Malheureusement, même avec l'euro ! (Le Père Noël non plus !) Il n'y a donc pas de cadeaux. Simple leurre.

Toutes les décisions politiques, tous les choix effectués doivent obligatoirement être financés et en bout de chaîne, il y a vous, nous et… notre porte-monnaie.

Méditons cette vérité du terroir : "Ce que l'on perd sur la saucisse, on le rattrape sur le cervelas". Foi de charcutier… ou de comptable !

Une chose est sûre : Il n'y a pas de secret.

Alain Girault
1er adjoint, chargé des finances

Place publique
L'Ecuellois

## Communiqué de la CCMSL

Pourquoi 2002 est-elle une année fiscalement difficile pour la Taxe des Ordures Ménagères et les impôts de la Communauté de Communes ?

1 LES ORDURES MENAGERES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue par la Communauté de Communes qui la reverse au SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de traitement des ordures ménagères).
Deux phénomènes ont provoqué le passage du taux de 11.20% à 16.20% pour les 7 communes initiales de la Communauté de Communes (Ecuelles, Episy, Montarlot, Moret sur Loing, Saint Mammès, Villecerf, Villemer) :

- Les usagers doivent maintenant payer la totalité du coût réel du service, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est la perte d'un avantage financier dont les habitants ont bénéficié pendant des années !
- Les charges afférentes au traitement des ordures ménagères ont considérablement augmenté (tri sélectif, construction de la nouvelle usine, déchetterie, …)

A titre d'exemple, pour une base locative de 1 525 euros (10 000F), l'augmentation est de 76,25 euros (soit 500F), ce qui représente 0,21 euro (1,37F) par jour et par foyer.

2 LES IMPOTS DIRECTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Bien que l'évolution des charges des services communautaires soit bien maîtrisée, l'Etat ayant modifié le seuil d'écrêtement de la Taxe Professionnelle (lié à la réforme de la Taxe Professionnelle), la Communauté de Communes a subi par un effet mécanique une chute très importante des recettes provenant des Renardières (EDF). Ainsi, les taux très faibles, sont passés de 2.17% en 2001 à 3.25% cette année.

A titre d'exemple, pour une base locative de 1525 euros (10 000F), l'augmentation de la taxe foncière est de 16.46 euros (soit 108 F) par foyer.

Une fois cette régularisation effectuée, la fiscalité des ordures ménagères suivra dans l'avenir l'augmentation des charges de ce service. Si l'Etat ne modifie pas à nouveau les règles fiscales des communautés de communes, la fiscalité intercommunale restera stable comme elle l'a été depuis 10 ans, bien que les services offerts, durant cette période, aux habitants de la Communauté de Communes se soient considérablement développés.

## RENTREE SCOLAIRE 2002 / 2003

### SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES

Par un communiqué en date du 05 juin 2002, le Premier ministre à prorogé le PLAN VIGIPIRATE RENFORCE. Ainsi "l'application des règles de prévention et de vigilance sera rappelée et vérifiée au sein de l'ensemble des administrations et services concernés".

Les principales mesures à prendre concernant les abords des écoles sont les suivantes (message du Ministre de l'Education Nationale aux enseignants) :

- Interdiction de l'accès à toute personne étrangère à l'école, à l'exception des parents d'élèves (sous la responsabilité des enseignants et directeurs) et des représentants institutionnels.
- les regroupements aux abords de l'école doivent être évités

Ces mesures ministérielles vont dans le sens de celles déjà prises par la Municipalité

Pour l'école de Ravanne : afin d'éviter les regroupements au plus près des bâtiments, l'entrée principale, pour tous les élèves, se fait dorénavant par la cour de récréation.

Ainsi en transférant l'accès principal par la cour de récréation aux heures d'entrée et de sortie des classes, non seulement la Municipalité favorise la mise en application du PLAN VIGIPIRATE RENFORCE mais aussi, comme le demandaient les Parents d'élèves, elle permet d'augmenter la sécurité des enfants au vue de la circulation routière de la rue de Ravanne.

Pour l'école des Lilas : de par son implantation, aucune modification par rapport à ce qui existait jusqu'alors n'est apportée.

### PARKING ECOLE DE RAVANNE

1) Le parking agrandi du groupe scolaire de Ravanne favorise le stationnement des véhicules des parents accompagnant leurs enfants à l'école.

Cet ouvrage a été conçu pour le stationnement des véhicules en marche arrière.

2) La parking rue de Ravanne , en face du groupe scolaire réservé au stationnement des véhicules des employés communaux affectés à l'école et au restaurant scolaire ainsi qu'aux voitures des instituteurs.

3) stationnement devant l'école : Pour la sécurité de tous, le stationnement est interdit devant le groupe scolaire, sur les trottoirs et sur l'emplacement réservé au car.

## Calendrier des samedis libres

Sous réserve de modification en cours d'année

2002 : Samedi 14 septembre, 5 octobre, 9 novembre, 30 novembre, 21 decembre 2002

2003 : Samedi 11 janvier, 8 fevrier, 15 mars, 5 avril, 24 mai, 7 juin et 28 juin 2003

## Communique de la CNAV"

Les points d'accueil "Retraite" de la CNAV de Fontainebleau/Avon et Veneux les Sablons sont transférés à compter du 1er octobre 2002 au :

Point d'information Multiservices - Caisse primaire d'Assurance Maladie
Immeuble "Le Franklin" 2ème étage,
49–49bis, Avenue Franklin Roosevelt
77210 Avon

Cette nouvelle permanence informatisée, assurera un service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Elle offrira également la possibilité de visites sur rendez-vous, les lundis matin, mercredis après-midi et vendredis matin, en contactant au préalable le 01 55 45 59 99.

# Le coin des Associations

## ADSCE - Club Loisirs et "La patte de l'Ours" de Moret

Organisent une exposition de PATCHWORKS, BRODERIE et OURS EN PELUCHE sur le thème "Histoire d'Ours", du 12 au 20 octobre 2002, à la Salle Jean Mermoz.
Venez nombreux admirer le patient travail de ces "petites mains" de couturières !

# Nos sportifs a l'honneur

Cette rubrique est ouverte aux sportifs qui obtiennent des résultats lors de leurs rencontres sportives. Un courrier adressé en Mairie à la Commission "Information–Communication" avec les résultats obtenus et une photo (qui sera rendue) de l'événement et l'Ecuellois se fera un plaisir de diffuser cette information.

## Societe de tir

La société de tir nous communique le palmarès de la saison dans les différents Championnats (Départemental, Régional), pour toutes les catégories : 19 médailles d'OR,
14 médailles d'ARGENT et
13 médailles de BRONZE

Bravo à ces sportifs aux performances prometteuses et que cette nouvelle saison qui commence soit synonyme de victoire.

## Equitation

Les couleurs de la commune d'Ecuelles ont été brillamment représentées lors des championnats de France 2002 qui ont réuni 7000 inscrits au parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron.

Anne-Charlotte ROUSSET (6ème Galop d'Equitation et 2ème Galop de Voltige) et Mélanie COCHIN (2ème Galop de Voltige) se sont distinguées car elles ont remporté respectivement la 9ème et la 10ème place en Voltige Club Open 2.

Félicitations à ces jeunes Championnes.

*Anne-Charlotte réalisant le "Titanic"*

*Cheval au galop, Mélanie réalise une "Arabesque"*

## Dates à retenir :

ECOLES – Samedi libéré : 05 octobre 2002

COMITE DES FETES – 5, 6 et 7 octobre - Fête de la Saint Rémi : Manège sur la Place de l'église
- samedi 5 octobre : concours de pêche, inscription à 13h30 sur place, rue de la Fontaine St Rémi
- dimanche 6 octobre : course cycliste "Prix de la Municipalité". Départ de Champion à 14h30. Arrivée vers 17h00, rue de la Cateline.

ADSCE – CLUB LOISIRS – Exposition de patchworks du 12 au 20 octobre salle Jean Mermoz

SOCIETE DE TIR – les 5 et 20 octobre 2002, 16ème Grand Concours d'automne de tir à 10 mètres, au stand de tir, rue de la Croix Saint Rémi

ECOLES – Vacances de la Toussaint : du mercredi 23 octobre (après la classe) au lundi 04 novembre (au matin).

## Infos pratiques

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE pour toutes personnes de nationalité française qui jouissent de leurs droits civiques et politiques.
L'inscription sur les listes électorales complémentaires est possible pour les citoyens de l'Union européenne désirant exercer en France leur droit de vote aux élections au Parlement européen et municipales.

Les demandes d'inscription SONT RECUES DES MAINTENANT dans toutes les mairies jusqu'au 31 décembre 2002 INCLUSIVEMENT.

Les électeurs et électrices ayant changé de domicile ou de résidence, les personnes qui, remplissant les conditions requises ne sont actuellement inscrites sur aucune liste électorale, les Français et Françaises ayant atteint l'âge de 18 ans ou qui l'atteindront au plus tard le 28 février 2003, sont invités à déposer leur demande d'inscription. Ils devront justifier soit du domicile, soit des six mois de résidence exigés par la loi, soit de leur qualité de contribuable.
Les personnes n'ayant jamais figuré sur une liste électorale présenteront, outre leur pièce d'identité, une attestation justifiant de leur attache avec sa commune, ou dans les villes divisées en plusieurs bureaux de vote avec la circonscription du bureau de vote.
L'attention des intéressés est appelée sur les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils réclament et obtiennent double inscription. Ces pénalités sont fixées par l'article L 86 du Code électoral.

Les électeurs trouveront tous renseignements utiles en mairie.

## MISSION LOCALE DE LA SEINE ET DU LOING

Arrondissement de Fontainebleau

La mission locale de la Seine et du Loing aide les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle, sociale et citoyenne. Elle les accueille, les oriente, les accompagne en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi.
Elle peut leur apporter un appui dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

La mission locale composée de membres de droit est organisée en 4 collèges :

- Collège des Elus et Collectivités Territoriales
- Collège des Représentants des Partenaires Sociaux, Entreprises, Organisations Professionnelles, Organisations de Salariés
- Collège des associations et organismes de formation
- Collège des Administrations (membres désignés par le représentant de l'Etat)

La mission locale de la Seine et du Loing a son siège au :

Centre Communal, 17, Quai des Tanneurs, 77140 Nemours Tél. 01 64 28 59 85

Une permanence existe à Champagne et Moret sur Loing ; se renseigner dans ces mairies.

## UNITE D'ACTION SOCIALE"

Service social DASSMA, 1 rue André Thomas, 77875 MONTEREAU CEDEX

Mme TORRES, assistante sociale effectue une permanence le lundi après-midi, tous les 15 jours, à la maison communale, au Rond point de Charmois, à Ecuelles.

Les rendez-vous doivent être pris auprès du secrétariat : tél.: 01 60 57 22 33

Permanences en octobre :

- Lundi 7 octobre, de 14h00 à 17 h00
- Lundi 21 octobre , de 14h00 à 17h00

## SERVICE "EMPLOI"

Les permanences du service "Emploi" se tiennent tous les lundis de 14h00 à 17h00 à la maison communale, rond point de Charmois à Ecuelles.

Personne à contacter : Mme DEJEAN tél. : 01 64 31 18 76.

## RECENSEMENT "SERVICE NATIONAL"

Un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français, hommes et femmes est mis en application depuis la parution de la loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National.

Ainsi, tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile.

Depuis le 1er janvier 1999, les jeunes (garçons et filles) nés à partir du 1er janvier 1983 se font recenser à 16 ans dans le mois anniversaire. Une attestation de recensement leur est remise à cette occasion.

## RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères du vendredi 1er novembre est reporté au lendemain, samedi 2 novembre 2002

## ENLEVEMENT "ENCOMBRANTS" (1m³ par foyer)

Vendredi 18 octobre

Nous vous rappelons que vos "encombrants" doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de l'enlèvement et ne doivent pas rester sur le trottoir s'ils ont été déposés trop tard.

Prochain enlèvement : vendredi 22 novembre

## COLLECTE DES DECHETS TOXIQUES (Kangourou)

Samedi 26 octobre de 16h à 18h30

rue Georges Villette, parking face à la salle J. Mermoz.

Prochaine collecte : samedi 23 novembre

Attention : Il est rappelé que le dépôt sauvage sur l'aire de stationnement du camion Kangourou est strictement interdit.

## SERVICES MUNICIPAUX

Téléphone Mairie : 01 60 70 55 04
E-mail : mairie.ecuelles@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-ecuelles.fr

***Place publique – L'Ecuellois***
*Conception et réalisation : Commission "Information et communication"*
*Directeur de publication J. MARECHAL – Impression : Mairie*